

PLAN D'ACTION (Décembre 2008)

INTRODUCTION

À l'intérieur du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement révisé, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit l'adoption d'un document, permettant la mise en œuvre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, axés sur l'aménagement et le développement de la MRC.

Art. 7 Un schéma d'aménagement et de développement doit être accompagné :

1.1° d'un plan d'action, en vue de la mise en œuvre du schéma, qui mentionne notamment les étapes de cette mise en œuvre, les municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires du gouvernement et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en œuvre, les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants et, dans le cas de l'aménagement ou du réaménagement prioritaire prévu dans toute zone déterminée conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 6, l'échéance prévue pour chaque étape de la mise en place des infrastructures et des équipements projetés.

C'est un document d'accompagnement qui doit traduire le schéma en actions concrètes, notamment en matière de transport, de nouvelles infrastructures ou de nouveaux équipements importants, dont la mise en place est projetée. Ainsi, le plan d'action constitue, avec le document complémentaire, un outil de mise en œuvre privilégié pour la réalisation de ces objectifs.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé a été modifié (règlement 204-08) au cours de l'année 2008, afin d'harmoniser et d'intégrer les trois schémas d'aménagement en vigueur sur le territoire de la MRC, suite à la réorganisation municipale de janvier 2002. Lors de cette réorganisation, quatre (4) municipalités de l'ancienne MRC du Centre-de-la-Mauricie, (Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc), se sont jointes au territoire de la MRC de Maskinongé, ainsi qu'une municipalité de l'ancienne MRC de Francheville, (Saint-Étienne-des-Grès). Le présent plan d'action, traite donc de projets pouvant s'étendre sur l'ensemble du territoire.

Les actions découlant du schéma d'aménagement et de développement révisé s'appuient sur l'aménagement et la mise en valeur du territoire, l'équilibre de l'environnement ainsi que le développement local. Elles interpellent les acteurs de la communauté au sein du milieu de vie (environnement social et culturel) cherchant à s'appuyer sur un cadre de vie (environnement naturel et bâti) adéquat pour exercer leurs activités. L'action de la MRC en matière de développement est nécessaire et incontournable pour réunir les conditions favorables à la mise en place d'un cadre de vie et d'un milieu de vie viable économiquement et permettant d'améliorer le niveau de vie.

Le présent plan d'action constitue un outil de ralliement entre les différents acteurs du milieu, pour la réalisation des projets retenus. Il peut avoir un effet mobilisateur. Le conseil de la MRC, en adoptant par résolution un plan d'action pouvant en tout temps être modifié et bonifié, manifeste son intérêt, afin que les partenaires donnent suite à la concertation mise en place lors de l'élaboration du schéma d'aménagement révisé. C'est un outil dynamique permettant de motiver les acteurs qui y sont associés.

Le contenu du plan d'action qui suit a été mis à jour en 2008. Puisqu'il veut en faire un outil dynamique et efficace, le conseil des maires de la MRC souhaite en faire le bilan et le mettre à jour une fois par année.

Malgré l'abondance des projets et moyens d'action que pourrait contenir le plan d'action, le conseil de la MRC de Maskinongé base ses choix sur des interventions qui sont conformes à ses orientations et objectifs, mais également qui sont réalistes et réalisables dans un horizon prévisible.

MOYENS D'ACTION

Afin de concrétiser les orientations et objectifs apparaissant dans le schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC de Maskinongé entend, outre les mesures mises en place à travers le document complémentaire au schéma d'aménagement, mettre de l'avant divers types de moyens d'action pouvant être regroupés dans quatre catégories :

- Organisation et collaboration
- Études et planification
- Contrôle et suivi
- Projets

Les moyens d'action inclus dans **l'organisation et la collaboration** consistent à favoriser la collaboration de l'ensemble des organismes œuvrant dans des domaines ayant une incidence sur l'aménagement du territoire et le développement local.

Les **études et planification** incluent la réalisation de certains projets ou études liés à l'aménagement du territoire, au développement économique ou l'équilibre de l'environnement. Ces études visent à supporter la mise en œuvre des grandes orientations. Elles permettent d'étudier une problématique jugée importante, plus en profondeur, afin d'en arriver à développer les moyens d'actions adéquats pour améliorer la situation constatée. Des éléments se retrouvant dans cette section du plan d'action pourraient donc, éventuellement, se retrouver au stade de projet concret dans une étape ultérieure.

Les moyens de **contrôle et de suivi**, quant à eux, consistent à effectuer le suivi du schéma d'aménagement révisé auprès des municipalités. Ils consistent à élaborer des outils leur permettant de mettre en place des moyens efficaces pour concrétiser les grandes orientations, et pour appliquer les règles contenues dans le document complémentaire, à travers leurs plans et règlements d'urbanisme. Le processus de conformité en lui-même permettra la mise en place de plusieurs de ces outils.

Les **projets** consistent en des moyens concrets, par le biais d'interventions sur le terrain, priorisés par le conseil de la MRC de Maskinongé, pour améliorer certaines problématiques identifiées. Les fiches projets font d'abord référence aux orientations et objectifs visés. Par la suite, les grandes étapes de réalisation du projet sont indiquées, la participation des intervenants concernés, les échéanciers, ainsi que les moyens prévus pour coordonner les actions des intervenants pour chacune des étapes de réalisation. Une section est également prévue pour les projets réalisés, apparaissant dans les versions précédentes du plan d'action.

Organisation et collaboration

Le conseil de la MRC de Maskinongé souhaite continuer à développer son mandat de concertation en collaborant avec l'ensemble des organismes, dont les actions peuvent avoir des incidences sur l'aménagement de son territoire. Dans l'optique où la notion même d'aménagement du territoire consiste à créer un cadre de vie sain et dynamique apte à stimuler le développement économique et la création d'emplois, les actions des organismes, ayant pour principale mission le développement local, auront des incidences sur l'ensemble du milieu.

De la même façon, les actions découlant du schéma d'aménagement et de développement révisé, notamment au niveau des normes apparaissant au document complémentaire, auront possiblement des impacts sur le développement économique. Il est donc primordial de travailler de concert les uns avec les autres. Les plans d'action des différents organismes doivent donc être élaborés en conformité avec les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, qui constitue la base de la planification territoriale.

Les attentes du conseil de la MRC à cet égard sont les suivantes :

- Susciter l'intérêt et la collaboration des organismes du milieu, tels que le Centre local de développement (CLD) et la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), la Chambre de commerce et d'industrie, le Carrefour Jeunesse-Emploi, la Corporation de développement communautaire, etc., à l'égard du schéma d'aménagement et de développement révisé et de son plan d'action ;
- Favoriser la consultation du conseil de la MRC par les organismes du milieu, lors de l'élaboration de leurs outils de travail, afin de s'assurer de leur conformité aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ;
- Reconnaître la mission et le travail des organismes en prenant en compte leur plan d'action ;
- Intégrer certaines composantes du plan d'action des organismes dans le présent document, afin de lui donner une dimension axée autour d'un consensus du milieu pour certains projets, et leur permettre d'aller de l'avant de façon plus efficace dans leur réalisation.

Études et planification

Certaines études supplémentaires sont nécessaires pour répondre à des problématiques énoncées, sur lesquelles des orientations et objectifs ont été élaborées. Sur ces dernières, aucun projet concret n'est encore en place pour y répondre. Plusieurs étapes sont encore à venir avant de déterminer les actions à entreprendre se traduisant par des réalisations sur le terrain. Il faut d'abord évaluer l'ensemble de la situation. La MRC de Maskinongé juge important de réunir de l'information supplémentaire sur les sujets suivants dans le but de bien planifier l'aménagement et le développement de son territoire :

- **Demande à portée collective relative à l'article 59 de la LPTAA**

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), a présenté la possibilité offerte par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, relativement à l'obtention d'autorisation globale pour des usages résidentiels en zone agricole. Le conseil de la MRC examine la possibilité de faire cette procédure prévue par la LPTAA. Cet exercice consiste à examiner l'ensemble de la zone agricole à l'échelle de la MRC, de définir les caractéristiques et d'établir des règles claires quant à l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles qui tiennent compte de la protection du territoire et des activités agricoles. L'exercice est donc étroitement lié au projet de plan de développement du territoire agricole et de l'industrie agroalimentaire, apparaissant dans la section des projets et pourraient découler de ce dernier ou se réaliser en parallèle.

- **Bilan environnemental de la MRC de Maskinongé**

Il n'existe actuellement aucun outil ou bilan de la situation environnementale du territoire de la MRC de Maskinongé. Il devient donc difficile de juger des priorités à accorder aux différentes actions à poser concernant, par exemple, l'eau, la conservation des sols, la protection des rives, etc. Malgré le fait qu'un nombre important d'information est disponible par le biais de dossiers sectoriels et du schéma d'aménagement et de développement révisé, un bilan environnemental de la MRC de Maskinongé serait utile pour palier à des problèmes environnementaux futurs. Pour qu'un tel projet voie le jour, des partenaires et collaborateurs doivent y apporter leur contribution et leur appui. Ce partenariat demeure à développer.

- **Acquisition de connaissances sur les territoires d'intérêt écologique identifiés**

Peu d'information est actuellement disponible concernant les territoires d'intérêt écologique identifiés sur le territoire. Une cueillette d'information plus approfondie permettrait de voir la pertinence de développer des moyens de protection pour ceux-ci.

- **Consolidation et aménagement de nouveaux secteurs de développement de la villégiature**

Il serait adéquat d'acquérir des connaissances sur les zones de villégiature existantes et de développer des outils pour planifier celles en développement. Les études consistent à recueillir des données sur les secteurs de villégiature existant avant d'autoriser leur consolidation. Afin de prévenir les impacts au niveau environnemental de la présence d'une concentration de chalets en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, un relevé des modes d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées ainsi que les dimensions et superficies de terrain pourraient permettre d'évaluer quelles sont les implantations susceptibles de polluer et la présence de puits d'alimentation en eau potable non sécuritaire.

De même, dans une optique de planification des services publics et sur la base de données existantes, la largeur et l'emprise des routes existantes avec l'indication de leur statut (public ou privé) devrait permettre d'identifier les impacts potentiels d'un changement de statut de rue privée à rue publique dû à une transformation importante de résidences secondaires en résidences permanentes et à des correctifs de mise en forme de l'assiette de rue.

Examen de la possibilité d'élaboration d'un plan global d'aménagement détaillé pour les secteurs en développement, devant comprendre les éléments suivants :

- le tracé et l'emprise des voies de circulation avec indication de leur statut public ou privé, en prenant soin de fixer des normes qui tiennent compte des règles de l'art quant à la mise en forme des nouvelles rues;
- l'identification et les dimensions des terrains projetés selon la présence ou l'absence de services d'aqueduc et / ou d'égout.
- la localisation des accès publics au plan d'eau.

- **Politique concernant les nuisances**

Les possibilités à l'égard du développement d'outils permettant aux municipalités d'avoir des instruments de contrôle des nuisances sur leur territoire devraient être examinées. D'abord il faut définir de façon précise ce qu'est une nuisance.

- **Modification de la limite ouest de la MRC de Maskinongé (municipalité de St-Alexis-des-Monts)**

Afin d'unifier l'ensemble du bassin hydrographique de la rivière du Loup, une modification de la limite ouest de la MRC (municipalité de Saint-Alexis-des-Monts) pourrait s'avérer nécessaire. La limite actuelle divise le bassin de la rivière du Loup en deux parties. Cette division arbitraire ne facilite pas l'aménagement rationnel du territoire. La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts souhaite évaluer la pertinence d'intervenir pour solutionner une partie des problèmes occasionnés par cette situation pour la gestion des crues printanières, de l'aménagement du milieu faunique, ainsi que des opérations forestières, qui sont étroitement liés à la notion de bassin versant.

- **La Route des barrages et des chutes**

Une constatation a été réalisée devant le fait que la région de la Mauricie ne tire pas tous les avantages possibles de l'engouement et de la popularité croissante du cyclotourisme. Un projet, mis de l'avant par un groupe de bénévoles de la région, consistant à relier les villes de Trois-Rivières, Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Carmel par voie cyclable, a été développé. Un inventaire des sentiers existants et l'existence d'une ancienne voie ferroviaire a permis de dresser un premier jet de la future route des barrages et des chutes ayant comme élément central, la rivière Saint-Maurice. Le projet vise à promouvoir le cyclotourisme en Mauricie, permettre à la population locale de découvrir sa région et enfin, de donner à la Mauricie une infrastructure cyclable sécuritaire, comparable à d'autres régions.

- **Mise en valeur des corridors récréotouristiques**

Le constat à l'effet d'un manque d'affichage de qualité ou d'absence d'affichage le long des principaux axes récréotouristiques de la MRC entraîne la nécessité de définir une politique sur l'affichage. Ce cadre relatif à l'affichage pourrait servir de base régionale et être intégré dans les règlements d'urbanisme des

municipalités. Une étude préalable sur les potentiels de mise en valeur au niveau des rues principales autres corridors ainsi que l'examen des possibilités en ce sens devraient être réalisées. Enfin, un système de signalisation commun au territoire de la MRC, par des affiches distinctives, incluant des acheminements vers les attraits touristiques, serait développé. Un panneau d'identification des attraits pourrait être installés dans chacun de noyaux villageois.

Contrôle et suivi

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, les municipalités doivent rendre conforme leurs plan et règlements d'urbanisme. Plusieurs actions doivent découler de cet exercice. L'évaluation de la conformité aux grandes orientations et au document complémentaire est la première qui doit être effectuée. Par la suite, l'introduction des nouvelles règles incluses au schéma, règles qui doivent se retrouver dans les règlements des municipalités, nécessite le développement d'outils permettant d'en concrétiser et d'en faciliter l'application. Ces exercices et outils sont :

- **Processus de conformité**

Des outils de base ont été développés dans le but de faciliter l'évaluation de la conformité par le conseil de la MRC et harmoniser cet important exercice pour l'ensemble des municipalités. L'analyse de conformité des règlements d'urbanisme de plusieurs municipalités étant complétée, un travail d'ajustement par rapport au schéma d'aménagement et de développement révisé est en cours.

Suite à l'exercice d'harmonisation et d'intégration des trois schémas d'aménagement, un outil a également été développé afin d'aider les municipalités à s'ajuster aux modifications en découlant. L'outil se présente sous forme de tableaux indiquant la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme des municipalités.

- **Outils d'application des règles sur la protection des sites de prises d'eau potables municipales**

Un soutien aux municipalités pourrait être développé pour faciliter l'application de règles sur la protection des sites de prises d'eau potable, découlant de leurs obligations face au *Règlement sur le captage des eaux souterraines* et du document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé. Le développement d'un réseau de soutien (ministères impliqués) et d'outils-terrain pourrait être examiné.

- **Élaboration d'un projet de règlement modèle pour l'intégration de normes relatives aux résidences privées de personnes âgées**

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 118.1) donne le pouvoir aux municipalités, à l'égard d'une résidence pour personnes âgées, d'intégrer des normes particulières de construction et des règles particulières relatives à l'aménagement des immeubles ainsi qu'aux éléments et accessoires qui doivent y être intégrés afin d'assurer aux résidents les services appropriés à leur condition. Le conseil de la MRC de Maskinongé, suite à des informations reçues en ce sens, souhaite obtenir un modèle de réglementation uniforme que chaque municipalité pourraient intégrer dans son règlement de construction. Ce modèle pourrait être développé en collaboration avec le bureau régional du ministère des Affaires municipales et des Régions et possiblement couvrir l'ensemble des municipalités de la Mauricie.

- **Outils d'application concernant le mécanisme de modification d'une zone d'aménagement en réserve en zone prioritaire sans augmenter la superficie de la zone prioritaire**

Une évaluation qualitative et quantitative, à l'aide d'outils d'analyse, de données et d'indicateurs, doit être effectuée pour le mécanisme de transfert prévu à l'article 16.1 du document complémentaire, afin d'y faire ressortir les impacts sur l'atteinte des objectifs d'aménagement établis en matière de gestion de l'urbanisation. De plus, un suivi régulier des échanges effectués entre les zones prioritaires et de réserve doit être effectué.

Projets

Les projets identifiés consistent en des moyens concrets, ayant été développés par différents organismes du territoire, qui répondent aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé. Ces orientations et objectifs découlent directement de problématiques qui ont été identifiées dès les premiers exercices de planification et qui nécessitant différentes actions pour être atteints. Le plan d'action détaillé apparaissant pour chacun d'eux des projets doit conduire à leur réalisation.

PROJETS À VENIR OU EN COURS DE RÉALISATION

Agriculture

| Plan de développement du territoire agricole et de l'industrie agroalimentaire de la MRC de Maskinongé | |
|---|--|
| Thème | Agriculture |
| Contexte d'intervention | L'importance de l'agriculture dans la MRC, les nombreux potentiels qui en découlent, le succès des démarches de concertation entreprises ces dernières années et les difficultés vécues dans le domaine, poussent les élus à mettre en place un exercice de planification qui permettra de favoriser le développement du plein potentiel agricole du territoire de la MRC dans une optique d'occupation dynamique du territoire. |
| Orientation | Prioriser le développement des activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole dans une perspective de développement durable. |
| Objectifs | Encadrer l'implantation d'usages non agricoles afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités agricoles en fonction des particularités du milieu. Assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles. Favoriser l'émergence de consensus dans le milieu, afin de planifier des actions de développement des activités et entreprises agricoles en zone agricoles. Favoriser la diversification de la production agricole et l'émergence de nouveaux champs d'actions dans la région, en fonction des potentiels naturels et des marchés. |
| Intervenants | MRC, CLD, UPA, MAPAQ |
| Coordination | MRC |

| Étapes de réalisation | Échéanciers |
|---|--------------------|
| 1) Élaboration du projet en concertation avec les principaux partenaires | Janvier 2009 |
| 2) Demande de financement | Janvier 2009 |
| 3) Mandat à un consultant et établissement des modalités de fonctionnement des partenaires – mobilisation du milieu | Février 2009 |
| 4) Établissement d'un diagnostic précis – collectes et validation des données- concertation | 2009 |
| 5) Établissement d'une vision stratégique | |
| 6) Élaboration d'un plan d'action | |
| 7) Établissement des priorités d'action | |
| 8) Mise en oeuvre | |

| Identification des secteurs mixtes | |
|---|---|
| Thème | Agriculture |
| Contexte d'intervention | Les « îlots déstructurés », nommés dans le schéma d'aménagement et de développement révisé, « secteurs mixtes» n'ont pas été identifiés sur le territoire des municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc issues des anciennes MRC du Centre-de-la-Mauricie et de Francheville. Cet exercice d'identification permettra de compléter la caractérisation de la zone agricole dans cette partie du territoire de la MRC et, ainsi, de compléter l'harmonisation des trois schémas d'aménagement. |
| Orientation | Prioriser le développement des activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole dans une perspective de développement durable. |
| Objectifs | Encadrer l'implantation d'usages non agricoles afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités agricoles en fonction des particularités du milieu. Assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles. |
| Intervenants | MRC, municipalités CCA |
| Coordination | MRC |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Collecte de données préliminaires – caractérisation des secteurs potentiels 2) Rencontre de travail CCA pour recommandation 3) Recommandation aux municipalités concernées – rencontres 4) Validation des données 5) Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé | 2009 |

| Projet de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie | |
|--|---|
| Thème | Agriculture |
| Contexte d'intervention | Quatre organismes de la Mauricie unissent leurs expertises afin d'en arriver à une planification et un développement complémentaire des plans de développement de la zone agricole des MRC, cohérents, aptes à assurer la pérennité de l'agriculture et de l'agroalimentaire en milieu rural. |
| Orientation | Prioriser le développement des activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole dans une perspective de développement durable. |
| Objectifs | Favoriser l'émergence de consensus dans le milieu, afin de planifier des actions de développement des activités et entreprises agricoles en zone agricoles. Favoriser la diversification de la production agricole et l'émergence de nouveaux champs d'actions dans la région, en fonction des potentiels naturels et des marchés. |
| Intervenants | MAPAQ, UPA, Table agroalimentaire de la Mauricie, CRÉ de la Mauricie |
| Coordination | Table agroalimentaire de la Mauricie |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Adhésion des quatre partenaires au projet | Mars 2008 |
| 2) Rencontre des principaux intervenants du milieu | Avril 2008 |
| 3) Embauche d'une ressource | Automne 2008 |
| 4) Détermination des objectifs précis du projet entre les quatre partenaires et embauche d'une ressource | Automne 2008 |
| 5) Préparation du processus de consultation et de réalisation du plan de développement des volets agriculture et agroalimentaire | 2009 |
| 6) Travaux auprès des producteurs, des acteurs de la chaîne agroalimentaire et des intervenants socioéconomiques régionaux et locaux | 2009 |
| 7) Dépôt du plan et début de processus de préparation d'une entente spécifique en vue de l'étape II du projet | 2009 |

Forêt

| Règlement régional visant à assurer la protection du couvert forestier et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée | |
|---|--|
| Thème | La forêt |
| Contexte d'intervention | Depuis plusieurs années, des problématiques de perte du couvert forestier et de coupes abusives sont observées sur le territoire. Un règlement de contrôle intérimaire ayant, à peu près les mêmes objectifs, est en place depuis 1999. L'élaboration d'outils de protection du paysage a nécessité de revoir son contenu. Afin d'assurer un contrôle adéquat, l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour la plantation ou l'abattage d'arbres doit être inclus. Le règlement s'appliquera sur les propriétés privées du territoire de la MRC. |
| Orientation | Assurer, sur les territoires boisés, la pérennité de la forêt dans une perspective de développement durable. |
| Objectifs | Ensemble des objectifs en découlant |
| Intervenants | MRC, municipalités locales (inspecteurs) et organismes oeuvrant dans le domaine de la forêt privée. |
| Coordination | MRC de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | |
| | Échéanciers |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Relance du dossier à la commission d'aménagement du règlement relatif à l'abattage d'arbres; 2) Présentation du projet de règlement aux maires de la MRC; 3) Consultation au niveau municipal; 4) Procédure d'adoption en vertu de la L.A.U; 5) Information et formation aux municipalités 6) Applications et suivi | <p>Janvier 2008</p> <p>Avril 2008</p> <p>Avril à décembre 2008</p> <p>Janvier 2009 à Avril 2009</p> <p>2009</p> <p>Continu</p> |

Récréotourisme

| Implantation d'une fenêtre sur le lac Saint-Pierre | |
|---|---|
| Thème | Récréotourisme –Territoires d'intérêt écologique |
| Contexte d'intervention | Il n'existe aucun accès public permettant d'avoir une fenêtre sur les beautés du lac Saint-Pierre sur le territoire de la MRC de Maskinongé |
| Orientation | Favoriser le développement des activités récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé une destination touristique recherchée |
| Objectif | Favoriser la mise en valeur du lac Saint-Pierre afin de développer ses potentiels dans un souci de conservation de sa biodiversité. |
| Intervenants | MRC de Maskinongé, municipalités concernées, CLD, ZIP du lac Saint-Pierre. MRNF |
| Coordination | ZIP du lac Saint-Pierre |
| Étapes de réalisation | |
| | Échéanciers |
| 1) Analyse de sites potentiels et définition du projet; | Automne 2003 |
| 2) Choix d'un site et d'un statut; | 2004 |
| 3) Analyse des possibilités de mise en valeur; | 2004 |
| 4) Processus de reconnaissance des terres publiques de la rive nord du lac St-Pierre comme « refuge faunique » en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> ; | 2004- 2009 |
| 5) Demandes de financement ; | Printemps 2007 à 2009 |
| 6) Réalisation de passerelles et belvédère à la Pointe-Yamachiche ainsi que nettoyage du site, renaturalisation de berges et plantations d'arbres; | Été-automne 2007 |
| 7) Implantation de panneaux d'interprétation | Été –automne 2008 |
| 8) Inauguration du site | Printemps 2009 |
| 9) Travaux de réfection des passerelles et aménagements à la Pointe-à-Caron à Louiseville | Printemps- 2009 |
| | 2009 |

| Plan directeur de développement écotouristique de la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre | |
|--|---|
| Thème | Récréotourisme, Environnement |
| Contexte d'intervention | Planification du développement autour du lac Saint-Pierre suite à sa nomination à titre de Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO |
| Orientation | Favoriser le développement des activités récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé une destination touristique recherchée. |
| Objectif | Favoriser la mise en valeur du lac Saint-Pierre afin de développer ses potentiels dans un souci de conservation de sa biodiversité. Interdire les rejets de sédiments de dragage dans le lac Saint-Pierre. Assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique du milieu, en limitant les interventions pouvant permettre l'accessibilité et la mise en valeur des rives, du littoral et des plaines inondables. |
| Intervenants | MRC et CLD qui bordent le lac Saint-Pierre, intervenants touristiques. |
| Coordination | Coopérative de solidarité de la réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Élaboration d'un plan directeur; 2) Présentation aux organismes du milieu; 3) Tenue d'un forum de discussions sur le contenu du plan; 4) Élaboration d'un plan d'action; 5) Identification d'un mécanisme permanent de concertation pour la mise en œuvre du plan; 6) Mise en œuvre du plan d'action; 7) Promotion du plan directeur par la création d'une permanence au sein de la coopérative; 8) Accréditation des produits et attraits reliés au Lac Saint-Pierre. | <p>2001-2003 Août 2003 Octobre 2003 2004 2004 Continu Continu Continu</p> |

| Sentier pédestre Vieilles Forges – Île Melville | | |
|---|---|---|
| Thèmes | Récréotourisme – sentier de randonnée | |
| Contexte d'intervention | Répondre à la demande pour des sentiers pédestres dans la région. Hausse de popularité de la randonnée pédestre. | |
| Orientation | Réaliser un sentier pédestre de 21 Km reliant Trois-Rivières et Shawinigan en passant par le lien inter rive de la Gabelle | |
| Intervenants | URLSM, MRC des Chenaux, MRC de Maskinongé, ville de Trois-Rivières, ville de Shawinigan, municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. | |
| Coordination | Corporation Inter-Rive de la Gabelle | |
| Étapes de réalisation | | Échéanciers |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Mise sur pied d'un comité sur le sentier récréatif Vieilles Forges- île Melville; 2) Demande d'appuis de la part des MRC, villes et municipalités touchés; 3) Demande de subventions dans le cadre du volet II; 4) Signature des autorisations de passage; 5) Début des travaux d'aménagement. | | <p>Automne 2007</p> <p>Février 2008</p> <p>Février 2008</p> <p>Été 2008</p> <p>Automne 2008</p> |

| Bonification du chemin du Roy | |
|--|--|
| Thèmes | Récréotourisme |
| Contexte d'intervention | Promouvoir cette route historique à travers son parcours : régions, villes et villages afin d'attirer plus d'usagers. Amélioration de la visibilité au plan touristique du Chemin du Roy pour les régions de Québec, de la Mauricie et de Lanaudière |
| Orientation | Favoriser le développement des activités récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé une destination touristique recherchée |
| Objectif | Attirer et retenir les touristes dans la région en tentant d'augmenter la durée de séjours. Favoriser la mise en valeur de l'axe du Chemin du Roy. |
| Intervenants | Les CRÉ de Québec, de la Mauricie et de Lanaudière |
| Coordination | CLD de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Étude sur le profil de la clientèle du chemin du Roy; | 2008-2009 |
| 2) Animation au centre-ville de Louiseville par des capsules théâtraux historiques; | Été 2008 |
| 3) Implantation de panneaux d'interprétation à Yamachiche, Louiseville, Maskinongé le long du chemin du Roy pour ses caractéristiques historiques; | 2009-2010 |
| 4) Implantation de panneaux d'accueil ayant comme exemple : (Maskinongé, village du chemin du Roy) implanté aux extrémités des villages (2 fois); | 2009-2010 |
| 5) Promotion à travers les médias reliés au tourisme. | 2008 et continu |

| Route touristique : La route des rivières | |
|--|---|
| Thème | Récréotourisme |
| Contexte d'intervention | Créer une offre touristique par une route thématique se basant sur les rivières du territoire. |
| Orientation | Favoriser le développement des activités récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé, une destination touristique recherchée Améliorer les liens à l'intérieur du territoire de la MRC ainsi qu'avec les régions adjacentes |
| Objectif | Objectifs en découlant |
| Intervenants | MTQ et Tourisme Québec, MRC de Maskinongé |
| Coordination | CLD de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Montage du dossier de candidature pour l'accréditation au MTQ et Tourisme Québec et travail d'analyse de potentiel; | 2008-2009 |
| 2) Embauche d'un coordonnateur pour monter le dossier au niveau régional; | 2008 |
| 3) Début de la promotion du nouveau produit touristique; | 2009-2010 |
| 4) Installation de bornes d'informations le long de la route thématique et installation de panneaux d'interprétation. | 2009-2010 |

| Centre touristique 4 saisons à Saint-Alexis-des-Monts | |
|---|---|
| Thème | Récréotourisme |
| Contexte d'intervention | Suite a une étude de pré faisabilité; découverte d'un fort potentiel pour des pistes de ski alpin, l'escalade, un terrain de golf, des sentiers de randonnée pédestre et glissade sur tube. |
| Orientation | Favoriser le développement des activités récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé, une destination touristique recherchée. |
| Objectif | Attirer et retenir les touristes dans la région en tentant d'augmenter la durée de leurs séjours. |
| Intervenants | Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, promoteur et CLD de Maskinongé |
| Coordination | Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, promoteur et CLD de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Étude de pré faisabilité (Complétée) | 2007-2008 |
| 2) Suivi de l'étude de pré faisabilité et recherche de promoteurs | 2008 |
| 3) Réalisation de l'étude de faisabilité | 2009 |
| 4) Étude d'impact | 2009 |
| 5) Début des travaux | 2010 |

Urbanisation

| Revitalisation des artères commerciales de la ville de Louiseville | |
|---|--|
| Thème | Urbanisation – développement commercial |
| Contexte d'intervention | Dévitilisation des artères commerciales de la ville de Louiseville, pôle économique de la MRC, se traduisant par d'importantes fuites commerciales. Ces fuites ont été évaluées lors de l'étude «Profil achat » fait en 1998. Depuis quelques années on y constate également une détérioration du patrimoine bâti. |
| Orientations | Récupérer une partie des fuites commerciales vers l'extérieur de la MRC de Maskinongé. Favoriser l'implantation de nouveaux commerces de vente au détail dans des secteurs où la fonction commerciale est déjà bien implantée. |
| Objectifs | Améliorer le dynamisme des artères commerciales existantes. Favoriser la revitalisation des artères commerciales par une amélioration de l'affichage et des façades de bâtiments commerciaux. Promouvoir les commerces et services locaux. Améliorer l'offre des commerces par une spécialisation accrue dans certains domaines. |
| Intervenants | SADC de la MRC de Maskinongé, Chambre de Commerces de la MRC de Maskinongé, Ville de Louiseville, commerçants. |
| Coordination | SADC de la MRC de Maskinongé, Chambre de Commerces de la MRC. |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Mise en place de sous comités pour la réalisation du plan d'action déjà actif; | Février 2004 |
| 2) Sensibilisation et formation des commerçants sur le service à la clientèle; | 2004 |
| 3) Élaboration d'un calendrier d'activité et d'animation des artères commerciales de Louiseville; | Annuel depuis 2004 |
| 4) Consultations publiques sur la revitalisation du centre-ville de Louiseville; | Début 2008 |
| 5) Élaboration d'un plan d'action du comité consultatif sur la revitalisation; | Mars 2008 |

| | |
|--|------------------|
| 6) Élaboration d'un plan directeur; | Juin 2008 |
| 7) Présentation du plan directeur; | 18 juin 2008 |
| 8) Rénovation de façades, d'enseignes de commerce, etc; | à partir de 2009 |
| 9) Élaboration d'une politique d'accueil et de développement commercial; | Fin 2008-2009 |
| 10) Élaboration du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale; | 2009-2010 |
| 11) Mise sur pied d'un programme incitatif à la rénovation patrimoniale. | 2009 |

| Revitalisation du centre du village de Saint-Alexis-des-Monts | |
|--|--|
| Thème | Urbanisation - développement commercial |
| Contexte d'intervention | Dévitilisation de la rue Notre-Dame à Saint-Alexis-des-Monts. Pertes de revenu des commerçants dues aux fuites commerciales. |
| Orientation | Consolider le développement urbain à l'intérieur des périmètres d'urbanisation |
| Objectif | Ensemble des objectifs en découlant |
| Intervenants | Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, représentant du comité touristique de Saint-Alexis-des-Monts. |
| Coordination | Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Formation d'un comité de revitalisation de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts; | Janvier 2008 |
| 2) Processus de recherche d'un coordonnateur / coordonnatrice pour ce projet. | Printemps 2008 |
| 3) Réalisation du plan de revitalisation | ... |

| Développement du parc industriel régional | |
|--|--|
| Thème | Urbanisation – développement industriel |
| Contexte d'intervention | Suite à l'implantation du parc industriel régional et à la formation de la régie du parc industriel régional, il importe de faire la promotion du site et de le développer. |
| Orientation | Assurer la présence d'espaces industriels adéquats pour l'ensemble des municipalités afin de favoriser l'implantation de nouvelles industries. |
| Objectif | Promouvoir le développement du parc industriel régional afin de répondre aux besoins de diverses entreprises susceptibles de s'y implanter. |
| Intervenants | Régie du parc industriel régional, MRC, CLD |
| Coordination | Régie du parc industriel régional –CLD |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Réalisation des aménagements de la première phase du site; 2) Réalisation d'une politique de développement du parc industriel régional en incluant l'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'y appliquant; 3) Vente de terrains et construction d'entreprises; 4) Affichage du parc sur l'autoroute et aux abords du site; 5) Promotion et publicité sur les sites Internet de la MRC et du CLD; 6) Identification des espaces industriels potentiels et mise en ligne sur le site web " choosemaskinonge.com "; 7) Implantation d'une bâtisse/incubateur industriel; | Printemps 2003 Printemps 2003 Fin 2004 Continuuel Continuuel Janvier 2008 2009 Une fois la première phase complétée |
| Développement de la deuxième phase | |

| Inventaire et mise en valeur du patrimoine bâti | |
|---|---|
| Thème | Urbanisation – secteur commercial et résidentiel |
| Contexte d'intervention | En 2007, la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Maskinongé a révélé de nombreux potentiels sur le territoire. Différentes actions découlent de la réalisation de cet inventaire afin de protéger les territoires et édifices d'intérêt patrimonial. |
| Orientation | Sauvegarder les éléments patrimoniaux du territoire |
| Objectifs | Ensemble des objectifs en découlant |
| Intervenants | MRC, Municipalités, SARP, propriétaires de maison et commerces |
| Coordination | MRC de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Inventaire et étude du patrimoine et production d'un rapport synthèse sur la situation du patrimoine bâti dans la MRC; | 2007 |
| 2) Productions d'une brochure pour la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine bâti; | 2008 |
| 3) Production d'un plan d'intervention pour la rénovation patrimoniale; | 2008 |
| 4) Formation des représentant municipaux. | Indéterminé |

Environnement

| Plan de gestion des matières résiduelles | |
|---|---|
| Thème | Environnement – gestion des déchets |
| Contexte d'intervention | Obligation imposée par la <i>Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives</i> concernant la gestion des matières résiduelles, pour la mise en œuvre des objectifs de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles. |
| Orientation | Assurer une gestion des déchets répondant aux besoins de l'ensemble des municipalités du territoire. |
| Objectifs | Ensemble des objectifs en découlant |
| Intervenants | MRC, municipalités, Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie, MDDEP |
| Coordination | Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie- MRC |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Examen des possibilités pour l'implantation graduelle d'une collecte à trois voies desservant les unités d'occupation unifamiliales permanentes du territoire, 39 collectes / année et de d'autres façon de gérer les matières putrescibles; | En cours |
| 2) Fourniture de bacs roulants spécialisés à l'ensemble des portes résidentielles unifamiliales; | En cours |
| 3) Atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Objectifs de valorisation pour les municipalités, les industries, les commerces, les institutions, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition. Faire le suivi de l'atteinte des objectifs; | En cours |
| 4) Implantation d'un système de contrôle des vidanges de fosse septiques; | En cours |
| 5) Continuité du programme de sensibilisation et de communication; | En cours |
| 6) Implantation d'un éco-centre sur le territoire de la MRC de Maskinongé | 2009 |

| Acquisition de connaissances sur les eaux souterraines | |
|--|---|
| Thèmes | Environnement – Équipements et infrastructures |
| Contexte d'intervention | Depuis quelques années, la MRC de Maskinongé se préoccupe de façon particulière de la qualité et de la quantité des eaux souterraines accessibles sur son territoire ainsi que de la protection de ces sources d'eau, lui permettant d'approvisionner la population. Un manque de connaissance approfondie de cette ressource empêche la mise en place de mesures concrètes pour leur protection. |
| Orientation | Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement. |
| Objectifs | Assurer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable, afin de conserver une qualité et une quantité d'eau d'un niveau élevé pour les eaux de consommation. |
| Intervenants | CRÉ de la Mauricie, UQAC, UQTR, MDDEP, MRC, OBV |
| Coordination | UQTR, CRÉ de la Mauricie |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Élaboration d'un projet faisant ressortir les préoccupations de la MRC et de la région | Décembre 2008, |
| 2) Demande de financement au programme du MDDEP et autres sources possibles (Fond municipal vert, notamment) | Janvier 2009 |
| 3) Réalisation de l'étude pour le territoire couvrant les bassins versants des rivières du Loup, Yamachiche, au Glaise et une partie de la rivière Saint-Maurice | Janvier 2009 2009 à 2012 |

| Réalisation du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Loup | |
|---|--|
| Thème | Environnement – ressource hydrique |
| Contexte d'intervention | Confection du plan directeur de l'eau tel que prévu dans le cadre de la Politique nationale de l'eau et le cadre de mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant du gouvernement du Québec. |
| Orientation | Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement |
| Objectif | Ensemble des objectifs en découlant |
| Intervenants | OBVRL, usagers de l'eau des secteurs agricole, forestier, touristique, économique et environnemental, citoyens, MRC, municipalités, UPA, MDDEP. |
| Coordination | Organisme de bassin versant de la rivière du Loup (OBVRL) |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Mise sur pied de l'organisme; | 2004 |
| 2) Confection d'un plan directeur de l'eau : réalisation du portrait et diagnostic; | Automne 2008 |
| 3) Finalisation du PDE. | 2009 |

| Restauration du sous-bassin versant de la rivière Chacoura | |
|--|--|
| Thème | Environnement – ressource hydrique |
| Contexte d'intervention | Suite à une étude de la qualité de l'eau réalisé en 2005, 2006 dans le bassin versant de la rivière du Loup le sous-bassin de la rivière Chacoura fut identifié comme étant l'un des plus dégradés. C'est pourquoi, il fut ciblé comme étant prioritaire en terme de restauration. L'occupation importante du territoire par l'agriculture (environ 55 %) et l'intensité des activités agricoles qui s'y déroulent, semblent être responsables de ces perturbations. Afin de rencontrer l'objectif premier du projet qui est d'améliorer la qualité de l'eau, il est primordial que les producteurs agricoles du bassin versant adhèrent à une démarche agroenvironnementale leur permettant de réduire les impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques, forestiers et riverains |
| Orientation | Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement. |
| Objectif | Favoriser l'emploi de méthodes saines pour l'environnement, dans la pratique des activités agricoles et industrielles. Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables, en favorisant la conservation de leur caractère naturel. |
| Intervenants | FUPAM, producteurs agricoles, le Groupe Envir-Eau-Sol, OBVRL, SPBM, MAPAQ Mauricie, syndicats de base Des Chutes et de Grand Pré, MDDEP, MRC, MRNF. |
| Coordination | FUPAM |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Adhésion des producteurs à la démarche agroenvironnementale proposée; | Été 2007 – Printemps 2008 |
| 2) Suivi et réalisation des PAA; | Été 2007 à Automne 2008 |
| 3) Réalisation d'inventaires riverains; | Été 2007 à Automne 2008 |
| 4) Développement du cahier des charges et du guide de suivi; | Printemps 2008 |

| | |
|---|---------------------|
| 5) Échantillonnage pour le suivi de la qualité de l'eau des petits sous-bassins; | Continuel |
| 6) Formation continue aux producteurs; | 2007-2010 |
| 7) Visites terrain pour l'évaluation des besoins de protection des cours d'eau (berges et bandes riveraines); | 2007-2010 |
| 8) Visites terrain pour l'évaluation des potentiels forestier, faunique et floristique des boisés de ferme; | 2009-2010 |
| 9) Réalisation d'aménagements hydro agricole; | 2009-2010 |
| 10) Visites terrain pour localiser des habitats à protéger; | Print.-été 2010 |
| 11) Réalisation d'aménagements au niveau des habitats; | Été-automne 2010 |
| 12) Bilan des différents volets, journées démonstration et rapport final. | Été-automne 2010 |

| Réalisation du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Maskinongé | |
|--|--|
| Thème | Environnement –ressource hydrique |
| Contexte d'intervention | Confection du plan directeur de l'eau tel que prévu dans le cadre de la Politique nationale de l'eau et le cadre de mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant du gouvernement du Québec. |
| Orientation | Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement |
| Objectif | Ensemble des objectifs en découlant dont l'élaboration d'un plan directeur de l'eau (PDE) |
| Intervenants | AGIR Maskinongé, MRC d'Autray, de Matawinie et de Maskinongé, municipalités locales touchées, citoyens. usagers de l'eau des secteurs agricole, forestier, touristique, économique et environnemental. MDDEP. |
| Coordination | AGIR Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Fondation d'AGIR Maskinongé; | Novembre 2004 |
| 2) Réalisation du portrait et diagnostic; | Hiver 2008 |
| 3) Consultation sur le contenu du portrait et diagnostic; | Juin 2008 |
| 4) Remise du PDE au MDDEP; | Juin 2008 |
| 5) Réalisation du plan d'action du PDE; | 2008 |
| 6) Consultation sur le PDE et le plan d'action ; | |
| 7) Approbation du PDE par le ministre de l'Environnement; | ... |
| 8) Mise en oeuvre du plan d'action du PDE; | ... |
| 9) Signature de contrats de bassin pour la réalisation d'actions concrètes. | ... |

| Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole 2008-2018 | |
|--|---|
| Sous-bassin versant de la rivière l'Ormière | |
| Thème | Environnement – ressource hydrique |
| Contexte d'intervention | Le plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert a permis la mise en place des projets dans des bassins versants où des interventions sont jugées prioritaires dans un milieu naturel considéré comme dégradé avec une qualité de l'eau très basse. Le projet permettra d'établir des diagnostics et des bilans agroenvironnementaux complets pour les exploitations agricoles du bassin versant, ainsi que de planifier et de réaliser des travaux correctifs. L'objectif premier du projet est d'améliorer la qualité de l'eau ainsi que promouvoir l'établissement de bonnes pratiques agricoles. |
| Orientation | Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement |
| Objectif | Favoriser l'emploi de méthodes saines pour l'environnement, dans la pratique des activités agricoles et industrielles. Assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique du milieu, en limitant les interventions pouvant permettre l'accessibilité et la mise en valeur des rives, du littoral et des plaines inondables. Promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés, en privilégiant l'usage de techniques les plus naturelles possibles Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables, en favorisant la conservation de leur caractère naturel; |
| Intervenants | MAPAQ, AGIR Maskinongé, FUPAM, MRC, municipalités de Maskinongé et Saint-Justin, producteurs agricoles et citoyens concernés, Groupe Envir-Eau-Sol, SPBM, MDDEP, MRNF, MAMR |
| Coordination | MAPAQ - AGIR Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |

| | |
|---|---|
| <p>Projet préalable mis en place par AGIR Maskinongé sur le même sous bassin</p> <ol style="list-style-type: none">1) Montage du projet et recherche de financement;2) Réalisation d'un site de démonstration de génie végétal et de stabilisation des rives;3) Présentation de sites de démonstration réalisés durant l'été 2007; | <p>2006 Été 2007 Décembre 2007</p> |
| <p>Intégration du plan d'amélioration de la qualité de l'eau</p> <ol style="list-style-type: none">1) Identification de la zone d'intervention2) Rencontres et mobilisation des intervenants3) Rencontre collective des producteurs agricoles concernés4) Diagnostics territorial et à la ferme5) Conception des plans et devis de réalisation des travaux6) Obtentions des autorisations7) Demandes d'aide financière (Prime-vert)8) Appel de proposition9) Réalisation et surveillance des travaux10) Suivi des résultats11) Mesures périodiques de l'impact des interventions sur la qualité de l'eau | <p>Avril 2008 Mai 2008 Mai- juin 2008 En cours 2008-2010</p> |

| Mise en application du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice | |
|---|---|
| Thème | Environnement – ressource hydrique |
| Contexte d'intervention | Mise en œuvre et réalisation du plan d'action du plan directeur de l'eau tel que prévu par la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec |
| Orientation | Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement |
| Objectifs | Ensemble des objectifs en découlant |
| Intervenants | Villes/MRC et MRC touchées, représentants de citoyens et groupes de citoyens et usagers de l'eau (agricole, forestier, éducation, tourisme, faune, économie et santé) |
| Coordination | Bassin versant Saint-Maurice (BVSM) |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Consultation publique sur le PDE; 2) Remise du PDE au MDDEP; 3) Approbation du PDE par le ministre de l'Environnement; 4) Mise en œuvre du plan d'action du PDE; 5) Signature de contrats de bassin pour la réalisation d'actions concrètes. | Automne 2003 Fin 2007 2008-2009 2008-2010 2009 |

Organisation du transport

| Amélioration et développement du réseau cyclable régional | |
|--|---|
| Thèmes | Organisation du transport - Récrétourisme |
| Contexte d'intervention | Une première phase de développement a permis de mettre en place un réseau cyclable composé de voies partagées et d'accotements pavés, formant la Route verte # 3 ainsi qu'un réseau intermunicipal nord-sud. De même, la Route verte # 5 traverse quelques municipalités du territoire. L'ensemble du réseau comporte plusieurs points nécessitant des améliorations au niveau de la sécurité. Une deuxième phase permettra de réaliser ces améliorations, (ex : asphaltage des accotements) et de compléter le réseau existant en reliant tous les noyaux villageois du territoire qui ne font pas partie du réseau actuel. De même, l'aménagement de haltes et aires de repos devra être réalisé. Ainsi l'ensemble du territoire de la MRC deviendra attrayant et sécuritaire pour les cyclistes. |
| Orientation | Développer les infrastructures et équipements de transport mettant en valeur les attraits et pôles touristiques Favoriser le développement des attraits récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé une destination touristique recherchée. Améliorer les liens à l'intérieur du territoire de la MRC, ainsi qu'avec les régions adjacentes |
| Objectifs | Créer des liens régionaux et interrégionaux sécuritaires pour les réseaux de sentiers récréatifs motorisés et non-motorisés. |
| Intervenants | MRC – consultant |
| Coordination | MRC |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Réaliser une étude de faisabilité incluant les relevés terrain, l'identification des potentiels et contraintes et l'évaluation budgétaire des travaux | Janvier 2009 (mandat) |
| 2) Recherche et demandes de financement auprès des différents programmes gouvernementaux | 2009 |
| 3) Montage financier | 2010 |
| 4) Réalisation des travaux | |

| Réfection du réseau routier supérieur | |
|---|--|
| Thème | Organisation du transport |
| Contexte d'intervention | Interventions sur le réseau routier supérieur dont la nécessité a été démontré par le Plan de transport de la Mauricie du Ministère des Transports du Québec |
| Orientation | Préserver la fonctionnalité et la sécurité du réseau routier supérieur et local |
| Objectifs | Ensemble des objectifs en découlant |
| Intervenants | Ministère des Transports du Québec |
| Coordination | Ministère des Transports du Québec |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| Programmation du MTQ pour 2008 et / ou non réalisée en 2008 | |
| 1) Autoroute 40 en direction ouest - Halte routière entre les sorties 160 (rang de la Rivière Sud-Est) et 166 (Maskinongé) Réfection des bretelles d'accès et de sortie à la halte routière de Maskinongé; | 2009 |
| 2) Réfection de l'aire de services en partenariat public/privé | 2009 |
| 2) Route 350 de la route 351, en direction nord jusqu'à la route 153 à Charette / Asphaltage ; | 2008 - 2009 |
| 3) Autoroute 40, en direction est et ouest, pont enjambant la rivière Maskinongé à Maskinongé / Réfection du tablier du pont ; | 2008 - 2009 |
| 4) Route 348 des limites de Sainte-Ursule à la route 138 à Louiseville / Réfection de la chaussée ; | 2008-2009 |
| 5) Route 153 Pont d'étagement enjambant l'autoroute 40 à Yamachiche / Réfection du tablier du pont d'étagement ; | 2009 |

| | |
|---|------|
| <p>6) Autoroute 40 ponts d'étagement sur diverses routes et sur l'autoroute 40</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avenue Royale sud enjambant l'autoroute 40, entre les sorties 166 et 174 (Louiseville) ▪ Route Livernoche enjambant l'autoroute 40, sortie 166 (Louiseville) ▪ Autoroute 40 enjambant la rue Notre-Dame, sortie 187 (Trois-Rivières et Louiseville / réfection de tablier de ponts; | 2009 |
| <p>7) Autoroute 40, en direction ouest entre les kilomètres 172 et 176 Yamachiche et Louiseville / Asphaltage;</p> | 2008 |
| <p>8) Autoroute 55, en direction sud entre la sortie 202 (Saint-Étienne-des-Grès) et les limites de Trois-Rivières Saint-Étienne-des-grès / Asphaltage;</p> | 2008 |
| <p>9) Route 349 entre les routes 350 est et ouest Saint-Paulin / Asphaltage;</p> | 2008 |
| <p>10) Rang de Bellechasse à la hauteur de la petite rivière Yamachiche Saint-Sévère / Remplacement du pont par un ponceau.</p> | 2008 |

Équipements et infrastructures

| Sécurité incendie : schéma de couverture de risques | |
|---|---|
| Thème | Équipements et infrastructures |
| Contexte d'intervention | Obligation imposée par la Loi sur la sécurité incendie dans le cadre de la réforme sur la sécurité incendie. |
| Orientation | Maintenir et améliorer les équipements et services nécessaires à la collectivité et harmoniser leur implantation avec les autres usages afin de maximiser leur utilisation et leur retombée dans le milieu. |
| Intervenants | MRC, municipalités locales, Ministère de la sécurité publique. |
| Coordination | MRC |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Publication des orientations ministérielles en sécurité incendie dans la Gazette officielle; | 30 mai 2001 |
| 2) Avis du ministre à la MRC | 19 juin 2001 |
| 3) Signature du protocole d'entente; | Septembre 2001 |
| 4) Nomination d'un chargé de projet; | Novembre 2001 |
| 5) Création du comité de sécurité incendie; | Novembre 2001 |
| 6) Élaboration du programme de travail; | Janvier 2002 |
| 7) Recensement des mesures et des ressources municipales; | Déc. 2001 à mars 2003 |
| 8) Historique de la situation régionale de l'incendie; | Janvier à mai 2002 |
| 9) Analyse des risques d'incendies et autres risques (facultatif); | Juin 2002 à mars 2003 |
| 10) Élaboration du rapport d'étape; | Mars 2003 |
| 11) Optimisation des ressources de risques incendies et des autres risques; | Mai à sept. 2003 |
| 12) Consultation des autorités locales; | Juin à sept. 2003 |
| 13) Élaboration des plans de mise en œuvre au projet de schéma; | Automne 2003 |
| 14) Insertion des plans de mise en œuvre par les municipalités; | 2003-2004 |
| 15) Consultation de la population et des MRC limitrophes; | 2004 |
| 16) Modification au schéma et au plan de mise en œuvre si nécessaire; | 2004 |

| | |
|---|---------------|
| 17) Soumission du projet au ministre; | Juin 2004 |
| 18) Attestation de conformité ou demandes de modifications; | 2004 |
| 19) Consultation du ministère par le chargé de projet avant adoption; | Début 2008 |
| 20) Adoption du schéma de couverture de risque; | Novembre 2008 |
| 21) Entrée en vigueur le jour de la publication d'un avis; | ...2009 |
| 22) Transmission au ministre et aux MRC contiguës. | ... |

| Construction d'un accès à la rivière Maskinongé | |
|--|--|
| Thème | Équipements et infrastructures - récréotourisme |
| Contexte d'intervention | Absence d'accès à l'eau dans la MRC de Maskinongé pour le lac Saint-Pierre. Construction d'une rampe de mise à l'eau et d'un stationnement sécuritaire pour les usagers de l'eau de la rivière Maskinongé et du lac Saint-Pierre |
| Orientation | Maintenir et améliorer les équipements et services nécessaires à la collectivité et harmoniser leur implantation avec les autres usages, afin de maximiser leur utilisation et leur retombée dans le milieu. Favoriser le développement des activités récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé une destination touristique recherchée |
| Objectif | Favoriser l'intégration d'accès public aux plans d'eau aux sites d'intérêt. Favoriser la mise en valeur du lac Saint-Pierre afin de développer ses potentiels dans un souci de conservation de sa biodiversité. |
| Intervenants | Municipalité de Maskinongé, MTQ |
| Coordination | Municipalité de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Démarches et acquisition d'un terrain du ministère des Transport du Québec par la municipalité de Maskinongé; | 2006-2007 |
| 2) Arpentage du terrain ; | 2007 |
| 3) Soumission demandée à un ingénieur pour la réalisation du projet; | 2007 |
| 4) Accord des membres du conseil de la municipalité sur le projet; | 2008 |
| 5) Début de la réalisation des travaux. | Printemps 2009 |

| Réfection du barrage du lac Sacacomie | |
|---|---|
| Thème | Équipements et infrastructures – Environnement (ressource hydrique) |
| Contexte d'intervention | Suite aux interventions du centre d'expertise hydrique, le barrage du lac Sacacomie a besoin d'être rénové. L'objectif consiste à permettre une réserve d'eau pour le lac Sacacomie pour maintenir le lac stable et assurer un débit minimal suite aux nombreuses fluctuations du niveau de l'eau pour le lac Saint-Alexis et ainsi permettre une meilleure gestion des apports en eau. |
| Orientations | Maintenir et améliorer les équipements et services nécessaires à la collectivité et harmoniser leur implantation avec les autres usages, afin de maximiser leur utilisation et leur retombée dans le milieu. Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement. |
| Objectif | |
| Intervenants | Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts et Centre d'Expertise Hydrique du Québec |
| Coordination | Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts et Centre d'Expertise Hydrique du Québec |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Reconnaissance du propriétaire | 2008 |
| 2) Entente avec le propriétaire | 2008 |
| 3) Évaluation des travaux | 2008-2009 |
| 4) Finalisation des plans et recherche de financement | Automne 2009 |
| 5) Réalisation des travaux | Début 2010 |

Général

| Plan directeur en technologies | |
|--|---|
| Thème | Tous |
| Contexte d'intervention | Élaboration d'un plan directeur pour la MRC et les municipalités du territoire afin de définir les problématiques et les besoins afin de permettre de centraliser les services communs, les informations et applications communes, améliorer les processus d'affaires des municipalités, moderniser l'infrastructure informatique, capitaliser sur le réseau de fibre optique et réduire les coûts d'utilisation des technologies dans une approche harmonisée. |
| Orientation | Générale |
| Intervenants | MRC, municipalités locales, consultant |
| Coordination | MRC de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| 1) Réalisation du plan directeur | Été- automne 2008 |
| 2) Priorisation des interventions | Automne 2008 |
| 3) Branchement au réseau de fibre optique des trois municipalités qui ne le sont pas | 2009 |
| 4) Implantation de la téléphonie IP | 2009 |
| 5) Mise en place d'un portail intranet | 2009 |
| 6) Réalisation d'une étude de faisabilité pour le déploiement du service internet haute vitesse aux citoyens du territoire | 2009 |
| 7) Réalisation des autres actions prévues au plan directeur | 2010 - ... |

| Développement de la géomatique – phase II | |
|--|---|
| Thème | Tous |
| Contexte d'intervention | Un début de diffusion cartographique achevé avec les matrices graphiques intégrées pour chaque municipalité. Beaucoup de données sont maintenant disponibles pour les municipalités voulant les consulter. Cependant, l'outil cartographique fait preuve d'améliorations constantes et d'autres données seront éventuellement mises sur ce système de diffusion cartographique. |
| Orientation | Générale |
| Intervenants | MRC, municipalités locales, consultants en géomatique |
| Coordination | MRC de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| Mises à jour; développement du SIG et améliorations continues du système de diffusion cartographique de la MRC dans le cadre du plan directeur des technologies. | 2009 et continu |

| Mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 | |
|---|--|
| Thèmes | Tous les thèmes sont abordés |
| Contexte d'intervention | Face à une dévitalisation alarmante du milieu rural québécois, le Gouvernement a mis en place une politique nationale visant à relancer le développement des petites collectivités du Québec. On veut freiner le processus de dévitalisation, mettre un terme à la déstructuration du milieu, mettre le territoire et sa population en état de se développer et de produire et favoriser les initiatives locales de créations d'emplois. |
| Orientation | Générale |
| Intervenants | L'ensemble des intervenants du territoire concernés par le développement local et régional (MRC, CLD, SADC, CDC, CJE, commissions scolaires, etc.) |
| Coordination | CLD - MRC de Maskinongé |
| Étapes de réalisation | Échéanciers |
| <p>1) Trois consultations publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Boniface - Saint-Paulin - Louiseville | <p>21 août 2007 29 août 2007 4 septembre 2007</p> |
| <p>3) Appel de projet dans le cadre du pacte rural 2007-2014;</p> | <p>Entre le 1^{er} février et le 31 mars 2008</p> |
| <p>4) Mise sur pied de laboratoires ruraux ou projets pilotes sur le territoire de la MRC sur des thèmes variés : santé, éducation, culture, etc;</p> | <p>2008-2009</p> |
| <p>5) Appel de projets annuel;</p> | <p>Continu</p> |